



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assainissement

Question écrite n° 116432

Texte de la question

M. François Rochebloine souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les disparités importantes pouvant résulter de la mise en oeuvre du service public d'assainissement non collectif sur le territoire métropolitain. Les citoyens appelés à payer la redevance instituée pour financer le coût du service peuvent être choqués par les différences constatées d'une commune à l'autre, selon le mode de gestion retenu, les prestations financées ou tout simplement la date d'entrée en vigueur du dispositif de contrôle des installations individuelles. A cela s'ajoutent certaines incertitudes résultant de dispositions nouvelles de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques élaborée en 2006. Aussi, il aimerait connaître son sentiment sur cette situation.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116432

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 695